

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Tarification des garderies périscolaires et de la cantine de la commune de Plateau d'Hauteville, à compter du 1^{er} septembre 2021

Séance du 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet, à dix-neuf heure et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22 Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

Georges BERMOND pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Maria GUILLERMET pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

Stéphane LYAUDET
Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

Soit : 22 présents et 5 pouvoirs

Lors de la commission Education Jeunesse du 15 juillet 2021, Madame Claire BILLON BERTHET informe que le nouveau prestataire pour la fourniture de repas scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 est en cours de validation.

Les membres de la commission proposent à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- d'instaurer aux écoles de Cormaranche et de Thézillieu une répartition des tarifs selon les 4 Quotients Familiaux déjà établis pour les écoles de la maternelle d'Hauteville et du Turluru
- de modifier le tarif QF 4 de garderie et intercantine de 0.05€
- de modifier le tarif repas de l'école maternelle d'Hauteville de 0.10€ soit 4.10€

Conformément à l'avis de la commission Education Jeunesse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021 les tarifs de garderie et d'inter-cantine sur les 4 communes, comme suit :

	QF	Garderie	Inter-Cantine	Repas + Inter-Cantine
Ecole CORMARANCHE-EN-BUGEY	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,35€ + 1,35€ = 5,70€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,35€ + 1,45€ = 5,80€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,35€ + 1,55€ = 5,90€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,35€ + 1,70€ = 6,05€
Ecole MATERNELLE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,10€ + 1,35€ = 5,45€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,10€ + 1,45€ = 5,55€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,10€ + 1,55€ = 5,65€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,10€ + 1,70€ = 5,80€
Ecole ELEMENTAIRE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	3,35€ * + 1,35€ = 4,70€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	3,35€ * + 1,45€ = 4,80€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	3,35€ * + 1,55€ = 4,90€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	3,35€ * + 1,70€ = 5,05€
* varie selon les délibérations du Conseil Départemental				
Ecole THEZILLIEU	QF 1 de 0 à 450 €	1,85€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,35€ + 1,35€ = 5,70€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,90€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,35€ + 1,45€ = 5,80€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,95€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,35€ + 1,55€ = 5,90€
	QF 4 > à 766 €	2,00€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,35€ + 1,70€ = 6,05€
	Avec un plafond de 5,00€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir.			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés,

- **CONFIE** au délégataire de la DSP de gestion d'Accueil de mineurs sans hébergement l'organisation de la cantine et des garderies périscolaires de l'école Elémentaire d'Hauteville-Lompnes, des écoles de Cormaranche et de Thézillieu,
- **POURSUIT** l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Maternelle d'Hauteville-Lompnes par les services communaux,
- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021 les tarifs tels qu'exposés ci-dessus pour les garderies périscolaires, l'inter-cantine et la cantine des écoles d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210728-DE-2021-102-DE
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021